

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'ÉDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Écoles élémentaires
de la Ville de Paris

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2009 – 2010

N° 86 supplément 1

Avril – Mai - Juin
2010

Promotions hors classe

Un ratio favorable

Masterisation

"On" envisage d'y penser...



Bonnes vacances...et après ? ...

Editorial par Bernard Suisse
Secrétaire général

Les mesures annoncées par Eric Woerth quant à la réforme des retraites n'ont surpris personne. Le plan de communication était soigneusement monté, et de fuites en rumeurs contrôlées et en confidences, tout le monde savait déjà à peu près à quelle sauce il serait croqué. Pour la plupart d'entre nous, cela représentera deux années de travail en plus, et vraisemblablement une baisse des pensions et même des rémunérations, puisque notre taux de cotisation passera de 7,85 à 10,55%. Au nom bien sûr de « l'équité », et dans le souci de présenter une réforme « forte, efficace et juste », selon les éléments de langage imposés par les spécialistes en communication de l'Élysée aux ministres et aux VRP gouvernementaux chargés de vendre ces graves régressions sociales refusées par la grande majorité des salariés.

La date de l'annonce était elle-même soigneusement choisie, à quelques jours des vacances d'été, et pendant la Coupe du Monde de football, évènement jugé suffisamment considérable pour détourner le mécontentement, et en espérant que le Tour de France finira d'anesthésier les protestataires. La massive mobilisation du 24 juin a montré que ces espérances étaient vaines et que les Français ne se laissaient pas enfumer. Raymond Domenech ne fera pas descendre un million de personnes sur les Champs Elysées pour fêter le titre mondial de l'équipe de France. Ce que le sélectionneur de l'équipe nationale n'a pas réussi à faire en juillet, le président de la République pourrait bien y parvenir en septembre, pour des rassemblements largement plus houleux et nettement moins festifs.

Rien n'est perdu d'avance, le vote à l'assemblée n'est prévu qu'à l'automne et il sera encore possible de faire reculer le gouvernement, à condition bien sûr que tous se mobilisent. Les querelles stériles entre privé et public, jeunes et vieux ne sont plus de mise. Elles ne peuvent que nous affaiblir, alors que la régression touche tout le monde. Que nos plus jeunes collègues se demandent s'ils envisagent sereinement de finir leur carrière à 65 ans, voire 67, en regard des difficultés professionnelles qu'ils vivent quotidiennement et qui ne pourront que s'amplifier.

Le Snadem, avec l'Unsa, relaiera évidemment tous les appels à l'action. En attendant l'heure d'une nouvelle mobilisation, toute l'équipe du Snadem vous souhaite de bonnes vacances. Reprenons des forces, nous en aurons besoin. Rendez-vous à l'assemblée générale de rentrée le 2 septembre.

Sommaire : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : promotions ◆ page 4 : masterisation : on prévoit d'envisager ◆ page 5 : concours – à vos agendas – un rappel, toujours nécessaire ◆ page 6 : d'une circulaire l'autre – vient de paraître – bonne retraite – petite annonce ◆

Promotions...

Les élus paritaires du Snadem (CAP n° 21) ont ratifié le 14 juin dernier les tableaux d'avancement hors classe et classe normale pour l'année scolaire 2009-2010. Compte-tenu de la date tardive de cette CAP, les nouveaux salaires pour les collègues promus n'apparaîtront sans doute que sur la paye de juillet.

HORS CLASSE : Ainsi que nous vous l'avons expliqué, le nombre de promotions n'est plus depuis plusieurs années calculé en fonction d'un pourcentage du corps, mais d'un « ratio promus/promouvables » établi de façon triennale, qui est actuellement de 6,3% des professeurs placés entre le 7^{ème} et le 11^{ème} échelon. Ce ratio permet 29 promotions pour 2009/2010 et 31 pour les deux années suivantes. C'est donc une amélioration significative puisque les places offertes ne sont plus liées au nombre de départs en retraite qui pouvait varier considérablement d'une année sur l'autre.

La règle des 54 ans dans l'année de promotion reste en vigueur. Néanmoins, comme l'année dernière, elle peut s'assouplir par des « dérogations » pour des collègues qui ont au moins trois ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon. La proportion retenue est désormais de 2/3 de promotions selon la règle des 54 ans et de 1/3 pour les « dérogations ». C'est évidemment l'ordre du barème et seulement lui qui détermine les promotions.

Sont promu(e)s au 1^{er} septembre 2009 selon la règle des 54 ans :

Adnot Annick, Avons Jean-Pierre, Bazin Agnès, Beau Véronique, Bodilis Catherine, Boisard Anne, Charbonnier-Roussel Cécile, Chieze Pierre, Couderc Gérard, Cuq-Schlussel Florence, de Villele Marie-Claire, Florès-Garcia Frédéric, Fourrier-Dufresne Sylvie, Guibert Philippe, Hautin Patrice, Lavedan Marie-Hélène, Lodéon Corinne, Martin Sylvie, Saint-Blancat Martine, Viennot Corinne.

Sont promu(e)s au 1^{er} septembre 2009 avec au moins 3 ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon :

Aknin Marie-Dominique, Casenave Monique, Dalesme Laurence, Leroy-Roudier Françoise, Lhuissier Patrick, Marc Évelyne, Moulin-Blanchard Sylvie, Rochet Claire, Trigo Élisabeth

CLASSE NORMALE : 239 collègues figuraient sur les tableaux d'avancement.

- 50 promotions au Grand choix,
- 82 promotions au Choix
- 34 avancements à l'Ancienneté ont été entérinés.

Comme chaque année, les élus paritaires du Snadem ont adressé à tous les professeurs promouvables un premier courrier pour vérifier la note prise en compte par l'administration, puis un second pour les informer de la décision de la CAP.

A noter cette année une louable disposition : suite à des oublis d'avancement constatés les années précédentes, l'administration n'attend plus désormais la tenue de la CAP pour appliquer systématiquement les passages à l'ancienneté. Par exemple, un professeur au 5^{ème} échelon, promuable au choix le 1^{er} septembre 2009 et à l'ancienneté six mois plus tard - donc le 1^{er} mars 2010 - n'aura plus à attendre la CAP pour être payé au 6^{ème} échelon à partir du 1^{er} mars. Mais si la CAP - qui se réunit généralement en juin - entérine un passage au choix, il percevra un rappel de salaire couvrant les 6 mois entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars. C'est donc un plus pour nos collègues qui percevront plus tôt l'augmentation de salaire à compter de la date à laquelle ils y auraient droit de toute façon.

Le Snadem adresse ses félicitations à l'ensemble des nouvelles et des nouveaux promus.

Masterisation : on prévoit d'envisager...

Le plan de recrutement des enseignants de l'État au niveau Master est désormais à peu près cadré, et dès la rentrée prochaine, tous les professeurs des écoles et les certifiés seront titulaires de ce diplôme. C'est pourquoi nous avons été très désagréablement surpris par un courrier du 2 juin signé de Mme Mathieu et adressé aux membres du Comité Technique Paritaire de la Dasco leur indiquant, parmi les thèmes de réflexion proposés pour *les prochains mois - PVP : Opportunité et conséquences d'un recrutement à Bac + 5 -*. Il est bien temps ! Voilà plus d'un an que nous agitions la sonnette, que nous insistons auprès de tous nos interlocuteurs, dont Mme Brossel, adjointe au maire chargée de l'enseignement, sur l'urgence de la masterisation pour les professeurs de la Ville. Et c'est seulement aujourd'hui que l'on commence à envisager... pour les prochains mois, et sans échéance, de songer à examiner de prévoir de s'interroger sur « l'opportunité » de cette mesure. Si l'on additionne les délais de finalisation de cette réflexion, la rédaction d'un nouveau texte, sa présentation au Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes (CSAP), son vote par le Conseil de Paris, et les traditionnelles lenteurs de l'administration, on peut mesurer vers quels horizons sera bouclé un nouveau statut. Est-il d'ailleurs utile de s'interroger sur cette opportunité, alors que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 stipule que « *lorsqu'un emploi de la Commune (...) de Paris est équivalent à un emploi de la fonction publique de l'État, le statut particulier de l'emploi de ces collectivités et établissements et la rémunération qui lui est afférente sont fixés par référence à l'emploi de l'État.* » Notre statut particulier vise le décret 680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des Professeurs des écoles, dont nous avons actuellement le même niveau de recrutement, les mêmes modalités de stage et de titularisation, le même déroulement de carrière et la même grille indiciaire. On peut difficilement trouver plus de similitudes.

Dès la rentrée, les professeurs des écoles auront une nouvelle grille indiciaire : en effet, il n'est pas possible légalement pour un nouveau fonctionnaire d'intégrer un corps à un autre échelon que le 1^{er}. Donc, la grille actuelle sera refondue et ne comportera plus que 9 échelons pour la classe normale. Les échelons actuels 1 et 2 disparaîtront et les échelons 3, 4 et 5 (qui deviendront 1, 2 et 3) seront légèrement réévalués. Les nouveaux professeurs de la Ville, toujours recrutés au niveau licence sur les derniers concours, seront donc classés dans une grille qui n'aura plus aucune équivalence.

On peut effectivement, en revanche, s'interroger sur les conséquences de cette masterisation. Cela aurait d'ailleurs dû être fait depuis longtemps. Il ne sera sans doute pas possible de mettre en place à la Ville les 6 semaines « d'observation et de pratique accompagnées » que les étudiants de Master 1 devront effectuer dans les établissements scolaires, pas plus que les 6 semaines de « stage en responsabilité » qui leur seront imposées en cours de Master. D'autres paramètres méritent également réflexion : modalités de la formation initiale, incertitudes sur le nombre de candidats aux concours, particulièrement en éducation musicale, modalités de titularisation, qui ne sont d'ailleurs pas encore clairement définies à l'État (CAP, dossier, avis d'une commission comprenant tuteurs, inspecteurs et conseillers pédagogique, etc.). Gardons toutefois à l'esprit que la priorité reste le recrutement au niveau Bac+5 (niveau I) qui nous garantira une équivalence avec les enseignants de l'État. L'administration est très soucieuse d'appliquer les règles de l'E.N. lorsque cela l'arrange, nous l'avons vu pour les promotions où des règles favorables pour nous ont été abandonnées sous le prétexte qu'elles n'avaient pas cours pour les Professeurs des écoles, il faudrait qu'elle se montre aussi logiquement pointilleuse lorsqu'il s'agit de notre statut et de nos carrières.

Pour les professeurs de la Ville, cet alignement est absolument fondamental et ne pas l'appliquer conduirait à marginaliser et à fragiliser les personnels à travers leur statut, qui n'aurait plus aucune référence et pourrait de fait être aisément démantelé, vidé de son contenu, voire liquidé au gré des politiques municipales. Sans compter que cela fermerait beaucoup de perspectives de mobilité. Quant à l'argument du nombre de candidats aux concours, il ne se posera pas si notre corps donne une image solide et pérenne susceptible d'attirer des nouvelles vocations. Si au contraire, il laisse apparaître une fragilité et percer des incertitudes sur l'avenir, il est à craindre que les bonnes volontés soient découragées et choisissent d'autres voies.

Concours...

Restrictions sur tous les fronts à la mairie de Paris. Toutes les organisations soulignent les coupes sombres en matière de recrutement.

Les professeurs de la Ville ne sont pas épargnés par cette politique d'économies. Deux concours viennent de s'achever, en musique et en EPS. En musique, seuls dix candidats ont été reçus, et contrairement aux usages, il n'y pas de liste complémentaire. En éducation physique, le nombre de postes offerts est de 20, avec une liste complémentaire de 12 reçus. Le problème est que sur les 20 lauréats de la liste principale, 14 sont également admissibles au CAPEPS, et qu'il est vraisemblable que plusieurs d'entre eux passeront à l'Éducation nationale à la rentrée. Et parmi ceux qui resteront, seuls les six premiers seront mis en poste au mois de septembre. Les autres seront appelés dans le courant de l'année scolaire ou même à la rentrée suivante selon les besoins. Il est bon de le savoir : contrairement aux idées reçues, la réussite à un concours de l'État ou de la ville de Paris ne donne pas systématiquement droit à un emploi. Une liste principale, comme une liste complémentaire, a une durée de validité de 2 ans.

Plus inquiétante sera la situation en arts plastiques dans un avenir très proche, puisque le concours attendu l'année prochaine n'est pas encore annoncé, et qu'il est vraisemblable qu'il ne sera pas organisé, même si la Drh nous a indiqué qu'aucune décision n'était encore prise à ce sujet. Toutefois, étant donné que les inscriptions se font généralement à l'automne et que les premières épreuves se déroulent en janvier, on peut penser que ce sera purement et simplement annulé. Même s'il est vrai que le nombre de départs en retraite est relativement moins important cette année, on peut prévoir des difficultés pour pourvoir tous les postes et des appels à heures supplémentaires.

Nous ne tombons pas dans le catastrophisme, mais il ne faudrait pas que cette tendance perdure, voire s'amplifie, sous peine de générer d'importantes difficultés, des refus de disponibilités pour convenances personnelles, de congés formations ou autres.

A vos agendas...

Notre traditionnelle assemblée générale de rentrée se tiendra, comme les années précédentes, le jour de la rentrée des élèves, fixée cette année au JEUDI 2 SEPTEMBRE 2010. La rentrée des enseignants est, elle, fixée au mercredi 1^{er} septembre.

ATTENTION : nous ne nous réunirons pas dans la salle habituelle, Grande Croizat, de la Bourse centrale rue du Château d'Eau, mais à l'annexe Eugène Varlin (métro République), salle HENAFF, située 29 bd du boulevard du Temple (à quelques pas du restaurant « Chez Jenny »). Dans cette salle, récemment rénovée, nous serons installés beaucoup plus confortablement avec une acoustique plus agréable que dans la salle Croizat.

Vous trouverez toutes les précisions de cette assemblée dans le numéro d'Arts et Sports de rentrée.

Un rappel, toujours nécessaire...

La période estivale est souvent propice aux déménagements et autres changements en tout genre. Si vous occupez vos vacances à transporter meubles, bibelots et cartons, n'oubliez pas de communiquer au Snadem vos nouvelles coordonnées (adresse postale, téléphone et mail). D'avance merci.

D'une circulaire l'autre...

Vendredi 7 mai	Le Snadem siège à l'Union locale Unsa-Administrations parisiennes.
Mardi 11 mai	Assemblée générale extraordinaire du Snadem.
Mercredi 19 mai	Le Snadem rencontre la FCPE.
Mercredi 26 mai	Le Snadem invité à l'Assemblée nationale pour un débat sur l'école.
Jeudi 27 mai	Journée de grève et de manifestation sur les retraites.
Mercredi 2 juin	Le Snadem participe avec le S.E.-Unsa à une réunion sur la Masterisation.
Vendredi 4 juin	Réunion de pré-CAP Snadem/Administration.
Lundi 14 juin	Les élus paritaires siègent à la CAP n° 21 pour les promotions de la classe normale et de la hors classe.
Mercredi 16 juin	Le Snadem participe avec le S.E.-Unsa à une réunion sur les rythmes scolaires.
Jeudi 24 juin	Journée de grève et de manifestation sur les retraites.
Mardi 29 juin	Le Snadem siège au CTP de la Dasco.
Jeudi 1er juillet	Le Snadem siège au CHS de la Dasco.

Vient de paraître...

Notre collègue d'arts plastiques, Martine RASSINEUX, vient de publier « ILINX », un livre de gravures avec des textes originaux de Régine Detambel, la typographie au plomb mobile et emboîtage étant l'œuvre de François Da Ros. Les eaux-fortes au lavis de Martine ont été tirées par elle-même sur sa presse. Ce très beau livre d'art est disponible aux éditions Anakatabase.

Bonne retraite ...

Après une longue carrière de professeur de la Ville en arts plastiques, notre collègue Elisabeth STRAUBHAAR vient de faire valoir ses droits à retraite. Entrée à la Ville de Paris en 1976, Elisabeth a enseigné dans les 12, 13 et 14èmes arrondissements. Elle a occupé également les responsabilités de professeur-relais et de chargée de mission à la Dasco durant de nombreuses années. Le Snadem lui souhaite une longue et heureuse retraite, largement méritée, ainsi qu'une nouvelle vie pleine d'enrichissements.

Petite annonce...

A vendre ordinateur portable SONY modèle VAIO avec grand écran de 18 pouces, souris bluetooth, wifi, Windows 7 de 64 bits. Encore sous garantie. 800 euros. Renseignements au 06 08 06 54 51.



print platinum
c o n c e s s i o n